



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de modifier l'ordre sessionnel qu'elle a adopté le 30 septembre 2019 de manière à ne pas siéger les matins du mardi 8 octobre et du jeudi 10 octobre 2019.

---

L'Assemblée convient, pour le reste de la session, de suspendre l'application du paragraphe 77(3) du *Règlement* afin de permettre aux députés autres que ceux qui sont porte-parole de l'opposition pour les ministères de prendre la parole depuis un siège situé au premier rang.

---

Conformément à l'ordre sessionnel, l'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30

La présidente,

Myrna Driedger